

17. Citoyenneté culturelle et accessibilité



Il est aujourd'hui largement admis que la culture agit comme un vecteur de cohésion sociale, d'intégration, d'inclusion et de mieux-être individuel et collectif. Elle est un élément essentiel de la citoyenneté, un levier de la démocratie et, bien sûr, un droit fondamental. Œuvrer pour que la culture soit accessible à tous est donc une mission que chaque société se doit de prendre à cœur. Néanmoins, la notion d'une « culture pour tous » n'est pas si simple à appliquer. Au Luxembourg comme ailleurs tout le monde ne participe pas à la vie culturelle, tout le monde n'y a pas accès et les raisons pour cela sont multiples. Il est donc nécessaire d'agir sur plusieurs fronts en même temps pour y remédier.

Identifier les freins et barrières – qu'ils soient physiques, psychologiques, ou socioéconomiques – qui empêchent de nombreuses personnes de participer et d'accéder à la vie culturelle est un premier pas, indispensable, à effectuer. Impossible, en effet, de distinguer les bons outils et actions à instaurer sans connaître et décortiquer les pratiques culturelles dans le pays, sans inventorier les bonnes – et mauvaises – pratiques et sans recenser surtout tous les domaines à améliorer. De même, il est essentiel de comprendre pourquoi certains dispositifs déjà en place ne fonctionnent pas comme prévu afin d'engager des changements.

Parallèlement, il convient de ne pas oublier que la culture est faite par, pour et avec des individus dont il faut tenir compte. Tout citoyen doit pouvoir s'approprier la culture, en être spectateur et consommateur mais aussi créateur et diffuseur. L'espace physique et social doit être aménagé pour que chacun puisse accéder et participer de façon égale à la vie culturelle, mais aussi

y trouver ce dont il a besoin. Et comme disait Gustave Flaubert : *« A chacun ce qui lui convient. Toutes les plantes ne veulent pas la même culture. »* Il n'y a pas une culture meilleure ou plus légitime qu'une autre. La diversité et toutes les formes d'expressions culturelles sont à encourager et à soutenir. Elles sont une richesse, porteuses de créativité et de sens et instigatrices d'ouverture et de tolérance.

Il n'y a rien de mal à créer une programmation culturelle dédiée à des publics spécifiques dans l'objectif de faciliter leur inclusion, mais il est primordial d'employer la culture avant tout comme un moyen de communication et de dialogue capable justement de faire interagir et se rencontrer tous les citoyens. Les voies d'accès peuvent varier et être adaptées mais la destination doit rester la même. La culture et l'art ne doivent pas être « différenciés ». Il faut au contraire initier des passerelles, créer des partenariats et construire des projets entre les instances publiques, les acteurs culturels et les associations afin de réduire les distances entre la vie culturelle et ceux qui en sont éloignés, quelle qu'en soit la raison. La médiation culturelle et interculturelle joue ici un grand rôle aussi, tout comme une amélioration et multiplication des canaux et des langues d'information.

La culture est une dimension essentielle de la vie citoyenne. Source d'intégration, d'inclusion et de cohésion sociale indéniable, elle favorise le dialogue, la compréhension et l'émancipation. Un citoyen inclus dans la vie culturelle participe à son propre enrichissement et à celui du collectif, il crée quelque chose et devient un diffuseur. Promouvoir l'accessibilité, la participation et l'acquisition culturelles est un point majeur de toute politique culturelle.

Observations clés

Le droit à la culture est reconnu par l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Pour que ce droit puisse être effectif, une politique culturelle garantissant l'accès à la culture à tous les membres de la société est nécessaire. Dans ce cadre, il est fondamental aussi d'intégrer dans les univers de la culture ceux qui à priori en sont les plus éloignés, quelles qu'en soient les raisons.

Une politique culturelle qui souhaite faire advenir un art et une culture accessibles et inclusifs présuppose une connaissance précise des publics et des pratiques culturelles des citoyens. Non pas dans l'objectif d'augmenter le chiffre de fréquentation des institutions culturelles, mais dans celui de savoir quelles sont les personnes qui s'y rendent, quelles sont celles qui ne s'y rendent pas et pourquoi. Il faut en effet d'abord définir les publics cibles, les connaître, afin de pouvoir ensuite mettre en place des dispositifs pour les accueillir.

Deux études ont été menées sur les pratiques culturelles au Luxembourg : en 1999 et en 2009 (toutes les publications relatives à ces deux enquêtes figurent dans la bibliographie du KEP 1.0, volume 3). Les évolutions de la société (flux migratoires, nouveaux usages numériques, etc.) ont un impact considérable sur les modes de réception des œuvres et de consommation culturelle. Une nouvelle étude sur les pratiques culturelles apporterait des éléments importants pour la conception de stratégies de politique culturelle réellement adaptées à la société à laquelle elles s'adressent.

L'enjeu du renouvellement et du développement des publics existants dépend entre autres d'une réflexion sur les transmissions culturelles. Chaque public cible implique des leviers de transmission adaptés aux populations considérées et donc aux enjeux spécifiques associés à celles-ci.

La transmission et la médiation culturelle, en particulier l'éveil et l'appropriation de la culture, ne sont pas encore assez ancrés dans les pratiques éducatives et culturelles du Luxembourg. Cela se reflète dans l'accès limité aux manifestations culturelles et dans l'idée reçue selon laquelle certains événements culturels seraient réservés à certains publics. La culture a besoin d'investissements dans la médiation et la transmission pour rendre l'accès à ses codes et ses initiatives plus ouvert.

La médiation culturelle peut être utilisée aussi bien dans le cadre de développement des publics que d'art participatif et communautaire que de revitalisation des territoires et de développement social. Elle doit viser à faire de chaque personne, visiteur ou spectateur, un véritable acteur culturel et s'adresse à quiconque veut entreprendre un projet incluant la participation citoyenne ou qui souhaite intégrer une approche culturelle dans ses actions de travail social, éducatif, etc.

Un rapport publié par EUROCITIES en mai 2015 met en lumière le rôle fondamental et la responsabilité des villes dans le processus d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile pour la durée de leur séjour (qu'il soit court ou long). Cette responsabilité va bien au-delà de l'attribution d'abris, de médicaments et de nourriture. Les besoins psychologiques, sociaux et émotionnels de ces personnes sont tout aussi importants pour le bien-être personnel et la stabilité sociale. Au Luxembourg, par exemple, un projet qui au départ consistait en la création d'ateliers d'artistes et la médiation culturelle s'est développé dans cette direction. À travers des ateliers animés par des artistes, *Hariko* à Bonnevoie et à Esch-sur-Alzette offre un accès à diverses formes d'expression artistique à des jeunes issus de milieux défavorisés, à des jeunes attirés par l'art mais aussi à des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile.

En mai 2007 un séminaire intitulé « Diversité culturelle et Droits culturels – pour quoi faire ? » a été organisé au Luxembourg par l'Institut de formation sociale (IFS), en collaboration avec différentes associations telles qu'ATD Quart Monde, CLAE, Femmes en Détresse, Stëmm vun der Strooss et le Sesopi. Cette initiative, suivie par d'autres, a conduit à la création en 2008 de CULTUR'ALL a.s.b.l. La première mesure concrète mise en œuvre par l'association a été l'instauration et la diffusion du Kulturpass afin de permettre au plus grand nombre d'accéder plus facilement à l'offre culturelle. CULTUR'ALL bénéficie d'une convention avec le ministère de la Culture et le ministère de la Famille et de l'Intégration et à la Grande Région.

Lancé fin décembre 2015 par l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte dans le contexte de la crise migratoire et en réponse à l'élan de solidarité de la société civile, *mateneen* est un appel à projets dans le but de stimuler le dialogue interculturel. Plus de quatre-vingts projets ont pu se déployer dans neuf secteurs, dont la culture. On peut citer comme exemple *Mir wëllen iech ons Heemecht weisen* qui coordonne un programme d'événements culturels et d'ateliers pour la population locale et les réfugiés, à l'intérieur et à l'extérieur des centres pour réfugiés.

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU du 13 décembre 2006 (CRDPH) a été signé le 30 mars 2007 par le Grand-Duché de Luxembourg et approuvé par la loi du 28 juillet 2011. En 2012, le Luxembourg a publié le Plan d'action national en faveur des personnes handicapées. Une invitation pour travailler sur le futur plan 2019-2024 a été lancée en juin 2018.

Le projet de loi n° 4346, portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs, a été déposé en juillet 2018. Il vise à éliminer la barrière constituée par la non-accessibilité (« le mur social ») qui demeure l'une des premières causes de discrimination des personnes en situation de handicap. L'accès à l'environnement physique et la possibilité d'y participer pleinement à la vie sociale et culturelle dans des conditions d'égalité doit être possible pour tous, indépendamment, entre autres, des capacités physiques ou mentales des utilisateurs. Dans une société prônant la culture pour tous, inclusive et accessible, ce projet de loi est un pas dans la bonne direction mais il reste encore beaucoup à faire. Outre la volonté politique de changer les choses il y a la volonté sociétale. Pour être réussie, l'accessibilité doit être envisagée de manière plurielle.

Le nombre de personnes en situation de handicap vivant au Luxembourg n'est pas chiffrable avec exactitude (la législation luxembourgeoise ne prévoit pas, actuellement, de définition uniforme de la notion de handicap). Les différentes estimations varient donc considérablement, situant leur taux entre 9,4 et 19 %. La récolte de données relatives à la situation des personnes en situation de handicap vivant et travaillant au Luxembourg est, selon le Plan d'action national, en voie de réalisation.

Le « Design pour tous » (parfois aussi appelé conception universelle, design inclusif, accessibilité pour tous, etc.) est une stratégie qui a pour objet la création d'environnements accessibles et de produits utilisables par tous. Cela signifie que l'environnement bâti, les produits, les services et événements doivent être conçus de sorte à tenir compte de toute la panoplie de capa-

cités, aptitudes, besoins et préférences humains. L'objectif est donc d'éviter les solutions spéciales qui ne répondent qu'aux attentes d'un groupe particulier de personnes. La création de l'offre de biens et services qui s'inspirent de ce principe est encouragée au Grand-Duché, mais le concept du « Design pour tous » reste méconnu, y compris dans la sphère culturelle qui pourtant a beaucoup à apporter dans ce contexte. Le Luxembourg est membre de l'ECA (European Concept for Accessibility) via l'association Design for all Luxembourg a.s.b.l.

Le nombre de personnes de 60 ans ou plus a augmenté de 14,4 % entre 2011 et 2016 au Grand-Duché. Les seniors représentent près de 20 % de la population totale au Luxembourg mais les mesures « culture » les concernant se limitent le plus souvent à quelques réductions tarifaires et aux activités de loisir pour « les occuper » en tant qu'un groupe à part dans la société. Il faudrait envisager plus de collaborations entre les acteurs associatifs, les acteurs culturels et les services municipaux pour mettre en place une participation plus inclusive et intergénérationnelle. Il serait également nécessaire de recenser comment les informations culturelles sont communiquées aux seniors afin de mieux les adapter et de pouvoir les relayer plus largement.

L'intégration culturelle et la médiation interculturelle sont impératives pour la cohésion sociale et d'autant plus dans un pays comme le Luxembourg où près de la moitié des résidents ne sont pas luxembourgeois. Une enquête réalisée en 2015 dans le cadre de l'élaboration du Plan communal d'intégration d'Esch-sur-Alzette a montré que c'est dans un cadre culturel que les habitants eschois apprécient le plus la fréquentation de personnes d'une autre nationalité. Cela rejoint d'autres études qui ont été mené dans d'autres pays. Il ne suffit toutefois pas de créer davantage de ces rencontres (formelles ou informelles) et leur donner les moyens nécessaires pour y accéder, il faut aussi informer les citoyens de leur existence. Cela implique plus d'interactions avec les associations, de présence dans les quartiers et de communication multilingue et multicanaux.

Sources : Ateliers sectoriels de Bourglinster 2016 – Assises culturelles 2016 – Ateliers du Jeudi 2016/2017 – Rapports d'activités du ministère de la Culture (2016, 2017) – Rapports d'activités du ministère des Affaires étrangères et européennes (2016, 2017) – Ateliers Culture, Travail, Émancipation (CSL et Forum Culture(s) 2018 – Rapports annuels Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte 2016, 2017 – Plan d'action de mise en œuvre de la CRDPH 2012 – Bilan du plan d'action de mise en œuvre de la CRDPH 2012-2017 – Recensement de la population STATEC – Plan d'action national pluriannuel d'intégration 2018 – Plan communal intégration Esch-sur-Alzette 2017

Objectifs visés

- **Connaître les pratiques culturelles au Luxembourg**
- **Accorder les moyens requis à la création, la diffusion, l'écoute et le partage de l'art et de la culture, afin que ceux qui ne détiennent pas les facilités d'accès à une culture diversifiée en soient pourvus**
- **Ancrer les pratiques de la médiation culturelle dans les programmes de toutes les institutions culturelles, faciliter l'utilisation sectorielle de la médiation culturelle**
- **Mieux diffuser le Kulturpass et étendre ses possibilités à toutes les communes du pays**
- **Offrir un accès à la culture aux jeunes**
- **Souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants au Luxembourg à travers un accès privilégié à l'offre culturelle du pays**
- **Favoriser la reconnaissance de la diversité culturelle et de la culture diversifiée**

Recommandations

- 47.** Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays
- 48.** Développer la médiation culturelle
- 49.** Développer des actions spécifiques et d'intégration
- 50.** Développer l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap
- 51.** Développer la participation active et la citoyenneté culturelle

Recommandation 47

Réaliser une enquête sur les pratiques culturelles du pays, avec une périodicité de 10 ans : 1999, 2009, 2019...

Pistes à suivre :

- Définir en collaboration avec les institutions culturelles des critères, principes, outils d'évaluation et indicateurs adaptés et fiables
- Prêter attention au caractère spécifique de chaque domaine culturel et concevoir les outils d'analyse en fonction de la singularité du secteur (flexibilité et précision)
- Prendre également en considération les sensations et les perceptions des publics
- Soutenir la création d'outils et de bases de données afin d'organiser les connaissances existantes, de faciliter les échanges et le partage des « bonnes pratiques » ; cartographier les initiatives innovantes et réussies

Résultats attendus : une enquête exhaustive sur les pratiques culturelles du pays spécifiant les caractéristiques socioprofessionnelles mais aussi les régions et pays de résidence de la population examinée ; la conception de projets robustes et de méthodes de gestion et de diffusion adaptées à la situation réelle des publics (et non-publics) de la culture au Luxembourg

Bénéficiaires : ministère de la Culture, institutions culturelles, ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Échéance : court terme

Limites et risques : qualité de l'enquête (méthode, échantillonnage, interprétation et analyse des données, etc.)

Prérequis : budget de réalisation, ressources humaines

Porteur du projet : ministère de la Culture

Partenaires : LISER, STATEC, institutions culturelles, fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles

Inspiration : [enquête sur les pratiques culturelles, LISER 2009](#) ; [Sondage sur la culture dans la société luxembourgeoise, TNS Ilres, 2016](#)

Recommandation 48

Développer la médiation culturelle

Pistes à suivre :

- Action concertée des pouvoirs publics pour assurer l'accès sans discrimination
- Augmentation du nombre de médiateurs dans les institutions culturelles
- Proposer des formations continues de médiation pour enseignants, artistes, professionnels de la culture
- Création d'une plateforme de ressources pour la médiation culturelle
- Penser et proposer des offres de médiation culturelle adaptées au secteur social, au milieu de la santé, aux régions, aux projets jeunesse, aux initiatives interculturelles...

Résultats attendus : ancrage des pratiques de la médiation culturelle ; meilleure transmission et médiation des arts et des projets culturels ; éveil et appropriation de la culture par un plus grand nombre

Bénéficiaires : institutions culturelles, publics

Échéance : court terme

Limites et risques : obstacles linguistiques, logistiques, socioéconomiques, etc., à la participation culturelle

Prérequis : ressources humaines, recrutement

Porteurs du projet : ministère de la Culture, institutions culturelles

Partenaires : ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles

Inspiration : [La médiation culturelle à la Ville de Montréal](#)

Recommandation 49**Développer des actions spécifiques et d'intégration ("Welcome kit culturel", "Kulturpass", "Accès à la culture pour les enfants et jeunes", etc.)****Pistes à suivre :**

- Instaurer un « Welcome kit culturel » pour encourager la découverte de l'offre culturelle du pays aux nouveaux arrivants
- Réformer le « Kulturpass » pour une meilleure diffusion et visibilité
- Introduire au niveau communal une carte « Accès à la culture » pour enfants et jeunes, donnant accès à des manifestations culturelles dans tout le pays
- Créer d'autres produits à portée nationale pour les enfants et les jeunes pour faciliter leur accès à la culture, aux activités créatives et artistiques (application Smartphone, abonnement à une plateforme de musique luxembourgeoise, workshops gratuits, rencontres avec les artistes, coupons de « journées découverte » dans les institutions culturelles et créatives...)

Résultats attendus : meilleure connaissance du pays et de son offre culturelle par les nouveaux arrivants ; meilleure utilisation du « Kulturpass » par les bénéficiaires et extension de son application à toutes les communes du pays ; facilitation de la mobilité et des transports entre les différentes régions du pays et les institutions culturelles ; fournir aux administrations communales un outil offrant aux jeunes citoyens un accès à des manifestations culturelles de qualité ; prise en charge financière par les autorités communales sur base du coût réel des manifestations ; image plus attrayante de la culture auprès des enfants et des jeunes

Bénéficiaires : respectivement tous les nouveaux arrivants au Luxembourg (immigrants, réfugiés, étudiants...) et les institutions culturelles, toute personne ou famille vivant au Luxembourg et ayant droit à l'allocation de vie chère par le Fonds National de Solidarité, toute personne ayant fait une demande de protection internationale, la société civile, les enfants et les jeunes

Échéance : court et moyen terme

Limites et risques : coordination entre les porteurs et les partenaires du « Welcome kit » (20 000 nouveaux arrivants par an), manque de personnel, travail de réseau insuffisant entre partenaires, faible valorisation du travail culturel dans le secteur social, collecte et création d'outils de sensibilisation et d'animation non exploitées

Prérequis : volonté politique, budget de réalisation, ressources humaines

Porteurs des projets : ministère de la Culture, Cultur'All a.s.b.l., Mir wëllen lech ons Heemecht weisen a.s.b.l.

Partenaires : ministère de la famille, de l'intégration et à la Grande Région, ministère de l'Intérieur, administrations communales, institutions culturelles et créatives, associations

Inspiration : [Hunger auf Kunst und Kultur \(Autriche\)](#) ; [Article 27 \(Belgique\)](#) ; [KulturLegi \(Suisse\)](#) ; [KulturTafel \(Lübeck\)](#), [Carte culture jeunes, Ville d'Esch-sur-Alzette](#)

Recommandation 50**Développer l'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap****Pistes à suivre :**

- Élaborer des actions à partir de données factuelles afin de répondre aux besoins (pas seulement « techniques ») des personnes en situation de handicap, en collaboration avec les organisations qui les représentent
- Assister les acteurs culturels dans leurs efforts pour rendre disponibles leurs informations et communications dans des formats accessibles et en utilisant les technologies adaptées
- Développer l'accessibilité numérique
- Créer un guide « Culture et handicap » à destination des professionnels de la culture
- Sensibiliser les professionnels au handicap mental et établir un cahier de préconisations pour l'accueil spécifique de ce public afin que l'inclusion puisse devenir automatique
- Encourager avec plus de vigueur la création d'événements, manifestations et activités culturels et artistiques qui tiennent compte de tous les besoins, capacités, aptitudes et préférences
- Recenser les lieux où les personnes en situation de handicap peuvent pratiquer une activité artistique, y compris non différenciée
- Adopter des mesures pour garantir la participation effective des personnes en situation de handicap par l'intermédiaire des organisations les représentant et en suivant et évaluant la conception et mise en place

Résultats attendus : une meilleure accessibilité pour tous les citoyens ; une sensibilisation accrue des acteurs culturels aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap ; une meilleure intégration et inclusion ; le développement de formats accessibles

Bénéficiaires : public, personnes en situation de handicap, acteurs culturels

Échéance : court et moyen terme

Limites et risques : collaboration de la société civile et du secteur culturel

Prérequis : volonté politique, budget de réalisation, ressources humaines

Porteurs du projet : ministère de la Culture, ministère de la famille, de l'intégration et à la Grande Région

Partenaires : organisations représentant les personnes en situation de handicap, institutions culturelles, fédérations, réseaux nationaux, associations professionnelles et sectorielles

Inspiration : [Culture accessible Genève](#), [Handicap et culture \(Ville de Genève\)](#)

Recommandation 51

Développer la participation active et la citoyenneté culturelle

Pistes à suivre :

- Diversifier, développer et multiplier les outils et canaux de communication (formels et informels) ; les adapter aux différents besoins et capacités, y compris linguistiques
- Créer des plateformes de dialogue autour de la vie culturelle entre tous les publics (en ligne, au sein des administrations, au niveau local et associatif...)
- Aménager l'espace physique et social pour que chacun puisse accéder et participer à la vie culturelle de façon égale
- Encourager et soutenir les projets artistiques et culturels participatifs, intégratifs et interculturels, à tous les niveaux (scolaire, associatif, monde professionnel...)
- Rendre plus visible la culture dans l'espace public
- Considérer la culture comme un vecteur de lien social et de mieux-être personnel et collectif
- Adopter une perspective allant des citoyens vers les institutions culturelles, prendre en compte les besoins des citoyens
- Encourager l'expression de cultures diversifiées et alternatives

Résultats attendus : une meilleure et plus large information sur l'offre culturelle ; un meilleur accès à la culture pour tous ; une participation plus dynamique à la vie culturelle de tous les citoyens, une meilleure communication interculturelle et intergénérationnelle, une meilleure intégration de la population à travers la culture ; une amélioration de la cohésion sociale

Bénéficiaires : société civile, institutions culturelles, artistes

Échéance : court et moyen terme

Limites et risques : collaboration de la société civile et du secteur culturel, collaboration des citoyens

Prérequis : volonté politique, budget de réalisation, ressources humaines

Porteurs du projet : ministère de la Culture, ministère de la famille, de l'intégration et à la Grande Région

Partenaires : institutions culturelles, associations

Inspiration : [Culture Montréal](#)